

ASSEMBLÉE NATIONALE

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1363

présenté par
M. Pancher, Mme Auconie, M. Vercamer, M. Falorni, Mme Dubié, M. Herth et Mme Sage

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 73, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.